

Formulaire d'inscription aux Charade Off-Road Days 2019

Programme de la journée :

- 8h30 : Accueil, briefing, vérifications techniques et administratives
- 9h-17h : Roulage : dévers, montées, croisements de ponts, ...
- Encadrement : 1 moniteur BPJEPS « Tout-Terrain »

Votre Choix	Date	Lieu	Horaires	Tarifs
<input type="checkbox"/>	9 Février	Circuit de charade	9h – 17h	60 €
<input type="checkbox"/>	23 mars	Circuit de Charade	9h – 17h	60 €
<input type="checkbox"/>	27 Avril	Circuit de Charade	9h – 17h	60 €
<input type="checkbox"/>	29 Juin	Circuit de Charade	9h – 17h	60 €
<input type="checkbox"/>	5 Octobre	Circuit de Charade	9h – 17h	60 €
<input type="checkbox"/>	16 Novembre	Circuit de Charade	9h – 17h	60 €

INFORMATIONS PILOTE

Nom :

Tél portable :

Prénom :

E-mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

INFORMATIONS VEHICULES

Marque.....

Modèle :

N°Immatriculation :

N° permis de conduire :

AUTRES DEMANDES

Pilote supplémentaire (20€) – Nom : Prénom :

Pilote supplémentaire (20€) – Nom : Prénom :

Pour valider votre inscription, merci de renvoyer ce formulaire et le règlement complétés et signés, accompagné de votre paiement par chèque à l'adresse ci-dessous :

Circuit de Charade

Rond-Point de Manson

63122 Saint-Genès-Champanelle

Signature :

CHARADE OFF ROAD DAYS

REGLEMENT

Article 1 : Les participants

Les journées de roulage sont ouvertes à toute personne âgée de 18 ans et titulaire du permis B en cours de validité. L'équipe de direction ou le moniteur se réserve le droit de refuser l'accès aux pistes à un participant si son comportement le justifie. Dans ce cas aucun remboursement de la prestation commandé ne sera effectué.

Article 2 : Véhicules

Sont acceptés tous les véhicules quel que soit la marque en bon état de fonctionnement : VL, buggys, protos. Un contrôle sonométrique et une vérification technique peuvent être effectués, sans préavis, par l'équipe de direction ou le moniteur. Le véhicule inscrit devra être équipé d'un crochet de remorquage. Le propriétaire du véhicule devra présenter une assurance prenant en compte les dommages survenus dans le cadre de la mise à disposition, et causés aux tiers, participants ou préposés ainsi qu'au propriétaire du site.

Article 3 : Accès au circuit off road

Seules les personnes préalablement inscrites et ayant reçu leur confirmation auront accès à la piste off road. Les horaires d'ouverture du site off road sont compris entre 9 h et 17 h. Toutes les personnes inscrites devront participer à un briefing obligatoire en début de journée et signer un registre d'émargement.

Article 4 : Sécurité des pilotes

Le conducteur s'engage à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité, à porter en tout temps la ceinture de sécurité. Il s'engage à ne pas faire monter de personnes mineures en tant que passager ou un animal domestique. Il veillera à ce qu'aucun objet non attaché ne soit dans son véhicule.

Article 5 : Services de sécurité

Un service de sécurité sera mis en place. Un agent habilité à pratiquer les premiers secours, doté d'un véhicule d'intervention sera présent.

Article 6 : Annulation

Le circuit se réserve le droit d'annuler la mise à disposition des pistes off road, dans ce cas la prestation pourra être remboursée dans son intégralité ou reportée. La personne inscrite peut demander le report ou l'annulation de sa journée de roulage jusqu'à 30 jours avant la date réservée. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué et aucun report ne sera accepté sauf cas de force majeure justifiable (certificat médical fourni).

Article 7 : Décharge de responsabilité

Le conducteur déclare utiliser les pistes off road dans l'état où elles se trouvent, en vue de perfectionnement de sa conduite ou de mise au point de son véhicule et cela sans esprit de compétition. L'utilisateur des pistes off road est seul responsable des dommages, pertes et vol affectant ses biens et matériels. Le conducteur décharge le circuit de Charade de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel survenu lors des entraînements auxquels il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers. Le conducteur reconnaît avoir été informé que le sport automobile est dangereux et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences.

Je soussigné _____ né le _____ à _____

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à m'y conformer sans réserve.

Signature :